

# **Contrat d'affiliation à la caisse de prévoyance de la Confédération**

Approuvé par le Conseil fédéral le 15 juin 2007

---

---

## Aperçu

*Le 20 décembre 2006, l'Assemblée fédérale a approuvé la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (loi relative à PUBLICA; RS 172.222.1). Aucun référendum n'ayant été lancé, cette loi peut être mise en oeuvre.*

*La mise en œuvre de la loi relative à PUBLICA revêt la forme, pour l'administration fédérale, du contrat d'affiliation à la caisse de prévoyance de la Confédération qui, outre le contrat proprement dit, contient les documents suivants:*

- Règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RPEC);*
- Accord de niveau de service Prestations générales (SLA prestations);*
- Accord de niveau de service Examen médical (SLA examen médical);*
- Règlement de liquidation partielle de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant la caisse de prévoyance de la Confédération.*

*Le contrat d'affiliation à la caisse de prévoyance de la Confédération, qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 15 juin 2007, précise les modalités du futur régime de prévoyance du personnel fédéral. Le principal changement est le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations qui aura lieu au 1er juillet 2008 avec l'entrée en vigueur de la loi sur PUBLICA.*

## Contrat d'affiliation à la caisse de prévoyance de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.07.2008
Date	
Data	
Seite	5369-5370
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 960

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.